

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **5 avril 2016** à **19h30**

N° délibération
D2016-03-10

Date de convocation
29 mars 2016

Date d'affichage
14 avril 2016

Nombre de conseillers

<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Absents exc.</i>	<i>Absents</i>	<i>Votants</i>
15	13	2	0	15

Etaient présents

M. WOLLJUNG Serge	M. POINSIGNON Gilles	Mme DAUMAIL Martine
M. OLEKSIUK Nicolas	Mme LUBNAU Dominique	Mme CAISSUTTI Claudie
Mme PIQUEMAL Anne	M. GIRARD Guy	M. MARTIN Michel
M. MULLER Jean-Marie	M. FALLITO Giovanni	
Mme MARTIGNON Sonia	Mme PREVOT Nadège	

Etaient absents excusés

M. MARION Julien	Pouvoir à M. FALLITO Giovanni
Mme BOULANGE Rachel	Pouvoir à M. GIRARD Guy

Objet : **Périscolaire : Fixation du tarif de la cantine sans prise de repas**

Le maire évoque le cas d'un enfant qui ne peut pas manger les mêmes plats que les autres enfants du Périscolaire en raison d'une allergie à l'arachide, allergie non prise en compte par la société ADEPPA qui livre les repas.

Cet enfant apporte son propre repas mais reste encadré par l'équipe Périscolaire entre midi et 13h20.

Il convient donc de définir le tarif qui doit être appliqué dans ce cas de figure.

Vu la délibération D2014-04-01 du 26 juin 2014 créant le service Périscolaire et fixant le montant de la participation des parents,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

De FIXER un tarif de **4,45 euros** pour les enfants inscrits au périscolaire de 12h à 13h20, qui ne pourraient pas prendre le repas servi par le Périscolaire en raison de contre-indications médicales (à l'appui d'un certificat en bonne et due forme) et pour lesquels le périscolaire ne propose pas de menu de substitution.

Fait à Silly-sur-Nied, le 5 avril 2016

Serge WOLLJUNG, Maire de Silly sur Nied

Signature et cachet

